

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA DROME

COMMUNE DE JAILLANS

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 9 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mil vingt et trois, le lundi 9 septembre 2024 à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de JAILLANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de monsieur FOURNAT Jean-Noël, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 13

Quorum à atteindre : 8

Présents : 12

Votants : 13

Pouvoir : 1

Date de la convocation : 03/09/24

Présent(s) : Jean-Noël FOURNAT, Sylvain DILLESEGER, Virginie DE ROSSI, Annick VINCENT, Christophe VALLA, Christine BELLE, Alain BONNET, Olivier DUMARCHE, Daniel MUNIER, Brigitte PRUVOST, Fabrice ROYER et Grégory BOUVERON.

Absent(s) : 1

→ Madame Marjory HAFSOUNI donne pouvoir à Monsieur Olivier DUMARCHE

Secrétaire de séance : M. Grégory BOUVERON

Début de séance à 19h00

01-2024 - APPROBATION PV DU 15 JUILLET 2024

Monsieur Le Maire demande à l'ensemble des conseillers municipaux si des remarques sont à apporter au dernier procès-verbal du 15 Juillet 2024.

Aucune remarque n'étant prononcée, le PV est donc approuvé par l'ensemble des Conseillers municipaux.

Le procès-verbal de la réunion du 15 Juillet 2024 est arrêté et signé par Monsieur le Maire et le secrétaire de séance

Nom	Pour	Contre	Abstention
	13	0	0
Jean-Noël FOURNAT	X		
Christophe VALLA	X		
Virginie DE ROSSI	X		
Annick VINCENT	X		
Sylvain DILLESEGER	X		
Alain BONNET	X		
Daniel MUNIER	X		
Marjory HAFSOUNI	X		
Olivier DUMARCHE	X		
Fabrice ROYER	X		
Grégory BOUVERON	X		
Christine BELLE	X		
Brigitte PRUVOST	X		

02-2024 - DELIBERATION 2024-38 TRAVAUX SALLE DES FETES

CHOIX DU BUREAU D'ETUDES

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les travaux de rénovation de la couverture de la salle des fêtes pour 2025 et propose de choisir un bureau d'étude spécialisé.

Après présentation des 2 devis reçus à ce jour, Monsieur le maire propose les cabinets YES ARCHITECTURE et ELEMENT BOIS pour un montant de **10 740 € HT**.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, décide :

- **DE CHOISIR** Le cabinet d'études YES ARCHITECTURE et ELEMENT BOIS pour mener à bien le projet de changement de la couverture de la salle des fêtes « Henri Maret »
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis correspondant et tout document concernant ce dossier

Monsieur le Maire précise que les crédits sont prévus au budget primitif 2024.

Nom	Pour	Contre	Abstention
	13	0	0
Jean-Noël FOURNAT	X		
Christophe VALLA	X		
Virginie DE ROSSI	X		
Annick VINCENT	X		
Sylvain DILLESEGER	X		
Alain BONNET	X		
Daniel MUNIER	X		
Marjory HAFSOUNI	X		
Olivier DUMARCHE	X		
Fabrice ROYER	X		
Grégory BOUVERON	X		
Christine BELLE	X		
Brigitte PRUVOST	X		

03-2024 - APPARTEMENT CURE 1^{ER} ETAGE – BAIL DE LOCATION

Monsieur le Maire signale au conseil municipal que l'appartement du 1^{er} étage du bâtiment de la cure situé au 45 B place de l'église sera libre à la fin du mois.

Monsieur le Maire informe que plusieurs dossiers ont été déposés. La commission s'est réunie pour le choix du locataire.

Il est proposé un loyer à **520,00 € TTC sans les charges**.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents,

- **ACCEPTE** la location de la maison locative à **Mme SYLVESTRE Corine**, domiciliée actuellement à Chatillon St Jean à compter du 27 septembre 2024
- **DIT que** le loyer du logement situé au 1^{ère} étage du bâtiment de la cure au 45 B place de l'église 26 300 JAILLANS sera de **520,00 € TTC** avec 1 mois de caution
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bail et tout document se rapportant à ce dossier.

Nom	Pour	Contre	Abstention
	13	0	0
Jean-Noël FOURNAT	X		
Christophe VALLA	X		
Virginie DE ROSSI	X		
Annick VINCENT	X		
Sylvain DILLESEGER	X		
Alain BONNET	X		
Daniel MUNIER	X		
Marjory HAFSOUNI	X		
Olivier DUMARCHE	X		
Fabrice ROYER	X		
Grégory BOUVERON	X		
Christine BELLE	X		
Brigitte PRUVOST	X		

04 - 2024 - URBANISME

Madame Annick VINCENT expose à l'ensemble du conseil municipal les demandes d'autorisation d'urbanisme à instruire.

- 🏠 Certificat d'Urbanisme – Mme Julie RETOUT - 80E chemin du Prieuré - Jaillans - Lotissement « Champ de l'Or »
 - ✓ Construction d'une maison individuelle.

- 🏠 Déclaration Préalable – M. Benjamin CLEMENT – 85A Chemin des Bois - Jaillans
 - ✓ Construction d'une clôture + portail + portillon.

- 🏠 Déclaration Préalable – M. Romain BOIS – 220 Chemin du Prieuré - Jaillans
 - ✓ Construction d'une clôture,
 - ✓ Modification d'un portail existant.

- 🏠 Déclaration Préalable – Mme Marianne et M. Robin CHOQUET 45 Chemin des Mûriers - Jaillans
 - ✓ Pose de panneaux photovoltaïques.

- 🏠 Permis de Construire – M. Dimitri CARDOSO – 80D Chemin du Prieuré - Jaillans
 - ✓ Transformation d'un abri de voiture ouvert en un garage fermé.

- 🏠 Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) – Maître Julie RETOUT – Place du Lavoir - Romans

Référence de la déclaration	Date de la déclaration	Parcelle	Adresse du bien objet de la vente	Réponse de la commune
DIA 026 381 24 00007	18/07/2024	ZD 283	80E Chemin du Prieuré Lot 3 Lotissement « Le Champ de l'Or »	Non préemption

- 🏠 Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) – SCP BARNASSON – 55 avenue Gambetta - Romans

Référence de la déclaration	Date de la déclaration	Parcelle	Adresse du bien objet de la vente	Réponse de la commune
DIA 026 381 24 00008	02/09/2024	ZA 163 ZA 164 ZA 165	Impasse des Mûriers Déclaration espaces communs lotissement « Clos des Mûriers »	Non préemption

05- 2024 : QUESTIONS DIVERSES

❖ Point sur la rentrée scolaire - Effectifs des classes

- Nombre d'élèves : 72 en école primaire dont une cinquantaine mangent à la cantine.
- Nombre d'élèves : 81 en école maternelle dont 27 élèves issus de la commune de Jaillans.

La rentrée est un succès pour l'ensemble des enseignants et des enfants.

❖ CLASSE VERTE 2025

Toute l'école primaire de Jaillans partira pour la semaine de Pentecôte en classe verte à CRUPIES (Drôme Provençale).

Des subventions seront allouées pour cette sortie scolaire prévue sur 4 jours.

L'encadrement sera assuré par les institutrices et certains parents de la commune de Jaillans.

Ce séjour sera cofinancé par l'association du « Sous des Ecoles ».

❖ Point CMJ - projets à venir

Prochaine réunion le 7 novembre.

- Matinée ouverte pour tous, sur la Sécurité Routière et prévue le 5 octobre.
- Participation du CMJ au repas du 11 novembre
- Participation du CMJ au Téléthon.

❖ Employés communaux

Monsieur Jean Claude ABISSET reprendra à partir du 23 septembre à temps plein.

❖ Points sur les travaux 2024 : voirie / église / espace jeux enfants....

Voirie : travaux en cours :

Les travaux assurés par l'entreprise CHEVAL se dérouleront tout le mois de Septembre 2024.

Les principales réalisations pour 2024 sont les suivantes :

- **Revêtement Bicouche** dans sa globalité « Route des MAS »
- **Création d'un îlot centrale** pour la Sécurisation du croisement situé au niveau de la salle des Fêtes avec la Mise en place d'une signalétique appropriée
- **Création d'un fil d'eau en bordure du long de la voirie avec Enrobé pour canaliser les eaux de ruissellement** ainsi qu'une reprise partielle de certaines portions de voiries avec de l'enrobée pour le Chemin du POUYET.
- **Décapage de la voirie avec un Revêtement en enrobé sur une portion de la « Route des 3 CROIX »** située au sein du village et qui partirait du Pigeonnier jusqu'au premier croisement,

Travaux Eglise :

- Un architecte référencé par les Bâtiments de France a fait un état des lieux de l'église, le résultat de cette étude sera présenté en mairie afin de faire un bilan sur les travaux nécessaires (façade, fissures etc...)

Espace Jeux Enfants :

- Tout le matériel a été reçu, il ne reste plus qu'à l'installer le matériel,
- Une réunion préalable à l'installation est prévue pour le 1^{er} octobre.

❖ Projets 2025 : Travaux salle des fêtes / caméras de vidéosurveillance / Traversée de l'Ecancière

- Attente de devis pour l'installation de 2 feux intelligents au niveau de la traversée de l'Ecancière.
- Attente de devis pour la pose de nouvelles caméras au centre du village de Jaillans
- Réflexion à effectuer et chiffrage d'une construction pour un espace de stockage à destination des associations.

❖ Arrêté bruit de voisinage

- Mise à jour de l'arrêté communal → reprendre l'arrêté préfectoral en vigueur

❖ Point sur l'ambroisie

- Les talus sont entretenus par les employés communaux.
- Il est rappelé que la destruction des plantes d'ambroisie est de la responsabilité des propriétaires fonciers.

❖ Fibre optique (ADN) : Réunion publique le 17/09 à 18h30 Hostun

- Un rappel : La Fibre Optique n'est toujours pas finalisée au sein de la commune à la suite de travaux non autorisés par la commune de Jaillans pour la pose abusive de poteaux sur certaines portions de voiries sur la commune.

❖ Agendas :

- Le lundi 7 octobre : Conseil Municipal à 19h00 en mairie
- Le lundi 4 novembre : Conseil Municipal à 19h00 en mairie
- Le lundi 9 décembre : Conseil Municipal à 19h00 en mairie

21h00 : L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Secrétaire de séance : M. Grégory BOUVERON

